

Annexe III

Questionnaire en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LBC/FT) à destination des entreprises d'assurances autorisées à pratiquer les branches crédit/caution

Instructions :

- Le présent questionnaire est à compléter par la personne responsable du contrôle du respect des obligations professionnelles en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (ci-après le « Compliance Officer ») au sein de l'entreprise. Il doit obligatoirement être contresigné par la personne responsable du respect des obligations professionnelles en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (ci-après le « Responsable du Respect ») au sein de l'entreprise (si les fonctions de Compliance Officer et Responsable du Respect ne sont pas assumées par la même personne).

- Le questionnaire se réfère aux seules affaires de type crédit/caution, les pourcentages demandés doivent être estimés sur base du volume d'affaires dans ces branches et de la situation du portefeuille en cours (cumul stock et production de l'année)

Définitions applicables aux assurances caution :

preneur = emprunteur = celui qui paie la prime / bénéficiaire = prêteur = celui qui touche l'indemnité

Définitions applicables aux assurances crédit :

preneur = bénéficiaire = celui qui paie la prime et perçoit l'indemnité

Partie I : Évaluation du risque des portefeuilles de l'entreprise

NOM DE L'ENTREPRISE D'ASSURANCES

Pratiquez-vous effectivement les branches crédit/caution ?

(Si la réponse est non, veuillez renvoyer le questionnaire non complété, mais néanmoins dûment signé par le Responsable du Respect !)

Nom du Responsable du Respect :

Nom du Compliance Officer :

A qui (*position hiérarchique*) rapporte le Compliance Officer au sein de l'entreprise (si personne différente du Responsable du Respect) ?

Est-ce que le Compliance Officer effectue d'autres tâches au sein de l'entreprise ?
Lesquelles ?

Signature du Responsable du Respect:

Signature du Compliance Officer :

A. Risque géographique

1. a) Quel est le pourcentage de contrats en portefeuille pour lesquels le **preneur (client)** est résident d'un pays de l'EEE? ▼
- b) Est-ce que l'entreprise vérifie s'il existe un lien géographique apparent entre résidence du preneur (client) et Etat d'implantation de l'institution bancaire par laquelle les primes sont payées? ▼
2. a) Quel est le pourcentage de contrats en portefeuille pour lesquels le **bénéficiaire** est résident d'un pays de l'EEE? ▼
- b) Est-ce que l'entreprise vérifie s'il existe un lien géographique apparent entre résidence du bénéficiaire et Etat d'implantation de l'institution bancaire du compte auprès duquel l'indemnité est à verser? ▼
3. Quel est le pourcentage de primes payées via un compte d'un pays dont le régime en matière de LBC/FT présente des défaillances substantielles et stratégiques ou dont le régime en matière de LBC/FT est jugé non satisfaisant (suivant les déclarations du GAFI)? ▼
4. Quel est le pourcentage de contrats pour lesquels l'intermédiaire réside dans un autre Etat (sauf le Luxembourg) que le preneur (client)? ▼
5. Est-ce que l'entreprise dispose de procédures de vérification rigoureuse lorsque des mouvements fréquents et inexplicables de fonds depuis différentes institutions bancaires ou de différents pays sont constatés? ▼

Commentaires (si "Non, je n'ai pas encore été confronté à cette situation"):

B. Preneurs (clients) / Bénéficiaires

1. Quelle est la proportion de contrats pour lesquels le **preneur (client)** est une personne morale?
 - a) - % du nombre de contrats :
 - b) - % des primes émises :
 - c) Parmi les preneurs (clients) "personne morale", quel est le pourcentage de sociétés cotées (en terme de nombre des contrats)?
 - d) Parmi les preneurs (clients) "personne morale", quel est le pourcentage d'établissements financiers au sens de la loi LBC/FT (en terme de nombre des contrats)?
 2. Quels sont le nombre et le pourcentage exacts de contrats en portefeuille pour lesquels le preneur (client) est un PPE au sens de la loi LBC/FT?
 - a) - Nombre de contrats :
 - b) - Pourcentage de contrats :
 3. Existe-t-il des preneurs (clients) avec lesquels l'entreprise ou son intermédiaire n'a aucun lien direct (le lien se fait par un avocat, notaire, conseil fiscal,....)?
 4. Quelle est la proportion de contrats pour lesquels le **bénéficiaire** est une personne morale?
 - a) - % du nombre de contrats :
 - b) - % des primes émises :
 - c) Parmi les bénéficiaires "personne morale", quel est le pourcentage de sociétés cotées (en terme de nombre des contrats)?
 - d) Parmi les bénéficiaires "personne morale", quel est le pourcentage d'établissements financiers au sens de la loi LBC/FT (en terme de nombre des contrats)?
 5. Quels sont le nombre et le pourcentage exacts de contrats en portefeuille pour lesquels le bénéficiaire est un PPE au sens de la loi LBC/FT?
 - a) - Nombre de contrats :
 - b) - Pourcentage de contrats :
 6. Quel est le pourcentage de contrats pour lesquels le **preneur (client) ou le bénéficiaire** est une personne morale avec une structure juridique complexe (trust ou construction juridique similaire, ASBL ou société off-shore)?
-

C. Modes de paiement

1. a) Est-ce que votre entreprise accepte le paiement des primes en espèces ou par chèque bancaire? ▼
- b) Votre entreprise accepte-t-elle le paiement des primes par des tiers? ▼
2. a) En cas de sinistre, est-ce que votre entreprise accepte de payer l'indemnité en espèces ou par chèque bancaire? ▼
- b) En cas de sinistre, est-ce que votre entreprise accepte de payer l'indemnité dans une monnaie autre que la monnaie originale du contrat (les contrats émis dans des pays dont la monnaie a basculé entre-temps à l'euro ne sont pas à considérer)? ▼
3. Quel pourcentage des primes est encaissé directement par l'entreprise (et non p.ex. par le biais d'intermédiaires)? ▼
4. Quel est le pourcentage des contrats à prime périodique dont les primes sont payées par ordre de domiciliation? ▼
-

D. Réseau de distribution

1. Quelle est la répartition (en pourcentages) du réseau de distribution de l'entreprise en fonction de son encaissement?
- a) - Agent :
 - b) - Courtier :
 - c) - Banque :
 - d) - Vente directe :
 - e) - Autre :
- Total : 0,00%**
2. L'entreprise dispose-t-elle d'une politique d'acceptation des intermédiaires? ▼
3. Durant la collaboration avec l'intermédiaire, l'entreprise effectue-t-elle un contrôle sur la validité de l'agrément? ▼
4. La procédure LBC/FT est-elle à disposition du réseau? ▼
5. Le tiers introducteur est-il chargé de collecter et de vérifier pour le compte de l'entreprise les informations relatives à l'identité et la connaissance des preneurs (clients) et/ou des bénéficiaires? ▼
- Commentaires (si réponse = "Non applicable") :*
-
6. Le tiers met-il à disposition de l'entreprise, sans délai, les pièces d'identification et de connaissance du preneur (client) et/ou du bénéficiaire sur demande? ▼
- Commentaires (si réponse = "Non applicable") :*
-
-